VAL de Lorraine

ACTUALITES NOVEMBRE 2021

CORONAVIRUS: ressources et informations utiles mises à jour : https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus#xtor=SEC-3-GOO-[{adgroup}]-[425080454098]-search-[covid">https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus#xtor=SEC-3-GOO-[{adgroup}]-[425080454098]-search-[covid">https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus#xtor=SEC-3-GOO-[{adgroup}]-[425080454098]-search-[covid">https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus#xtor=SEC-3-GOO-[{adgroup}]-[425080454098]-search-[covid"]

SANTE – SECURITE

Violence et harcèlement au travail : vers la ratification de la convention de l'OIT

La loi qui autorise la ratification par la France de la convention n° 190 de l'Organisation internationale du travail "relative à l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail" a été publiée au Journal Officiel le 9 novembre.

Loi n°2021-1458, 8 nov. 2021: https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044300214

Loi de vigilance sanitaire : le Conseil constitutionnel valide le report au 31 juillet 2022 du régime de sortie de l'état d'urgence

Selon la décision du 9 novembre 2021 du Conseil constitutionnel, les mesures permettant au gouvernement de prolonger le recours au passe sanitaire et à l'obligation vaccinale jusqu'au 31 juillet 2022 sont conformes à la Constitution.

Après avoir été adoptée définitivement par l'Assemblée nationale, le 5 novembre, la loi portant diverses dispositions de vigilance sanitaire avait fait l'objet d'une saisine du Conseil constitutionnel.

Les points censurés par le Conseil constitutionnel concernent :

- l'accès des établissements scolaires aux informations médicales;
- l'autorisation à prendre par ordonnance des mesures permettant d'adapter le régime des indemnités complémentaires et d'adapter l'activité réduite pour le maintien en emploi (APLD);
- la disposition sur les assemblées générales de copropriétaires. Cons. Const., n°2021-828 DC, 9 nov. 2021

REACH: restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation du N,N-diméthylformamide dès 2023

Cette substance est produite en grandes quantités et utilisée dans de nombreux environnements industriels et activités professionnelles dans toute l'Europe. Afin de réduire le risque pour la santé des travailleurs les restrictions proposées établissent une DNEL pour leurs expositions par inhalation et par voie cutanée.

Ainsi à compter du 12 décembre 2023 la substance N,N-diméthylformamide :

- ne pourra plus être mise sur le marché en tant que substance, en tant que constituant d'autres substances ou dans des mélanges à une concentration égale ou supérieure à 0,3 % sauf si les fabricants, les importateurs et les utilisateurs en aval ont inclus dans les rapports sur la sécurité chimique et les fiches de données de sécurité concernés les doses dérivées sans effet (DNEL) relatives à une exposition des travailleurs de 6 mg/m3 pour une exposition par inhalation et de 1,1 mg/kg/jour pour une exposition par voie cutanée ;
- ne pourra plus être fabriquée ou utilisée, en tant que substance, en tant que constituant d'autres substances ou dans des mélanges à une concentration égale ou supérieure à 0,3 % sauf si les fabricants et les utilisateurs en aval prennent les mesures de gestion du risque appropriées et mettent en place les conditions d'exploitation appropriées pour garantir que l'exposition des travailleurs est inférieure aux DNEL spécifiées ci-dessus.

Système de management environnemental et d'audit (EMAS) : publication de deux documents de référence sectoriels

Le règlement (CE) n° 1221/2009 concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS) prévoit l'élaboration de documents de référence comprenant les meilleures pratiques de management environnemental, les indicateurs de performance environnementale propres aux secteurs et, le cas échéant, des repères d'excellence et des systèmes de classement permettant d'identifier les niveaux de performances environnementales.

Le premier détermine, comme meilleures pratiques de management environnemental, des actions concrètes visant à améliorer la performance des entreprises du secteur de la fabrication de produits métalliques dans trois domaines principaux, qui sont les questions transversales, l'optimisation des services d'utilité publique et les processus de fabrication. Le DRS décrit les aspects environnementaux et les principales incidences sur l'environnement s'y rapportant pour toutes les phases et activités des procédés et activités.

Document de référence: https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32021D2053&from=FR

Diminution de la démographie des médecins du travail

Il y avait, au 1er janvier 2021, 4 275 médecins en personnes physiques (du travail et collaborateurs), d'après les statistiques de Présanse, et 3 561 en ETP (équivalents temps plein). Ils étaient, en 2015, 5 131 praticiens pour plus de 4 000 ETP. L'an dernier, leur effectif en ETP avait déjà baissé de 7 %.

Les effectifs des médecins en cours de formation ou en attente de la reconnaissance de la spécialisation en médecine du travail (procédure d'autorisation d'exercice, notamment) sont en hausse de 7%, en personnes physiques comme en ETP. "Soutenir le nombre de médecins du travail" pourrait passer, notamment, par la facilitation des passerelles entre spécialités ou la mise en œuvre du service sanitaire (Loi Buzyn) dans les SPSTI.

Covid-19: les règles applicables en entreprise se renforcent

Jauges, télétravail, systèmes de mesure de CO2... Le protocole sanitaire en entreprise vient d'être modifié pour faire face à la reprise de l'épidémie. Le ministère du travail a mis à jour hier, 29 novembre 2021, le protocole sanitaire applicable en entreprise. Cette dernière version est faite pour "prendre en compte la reprise épidémique".

ENVIRONNEMENT

Influenza aviaire, c'est reparti! le risque épizootique passe à « élevé »

Au regard de la progression rapide du virus de l'influenza aviaire en Europe, le niveau de risque épizootique en matière d'influenza aviaire passe de « modéré » à « élevé » sur l'ensemble du territoire de la France métropolitaine à compter du 5 novembre 2021.

Communiqué de presse du ministère en charge de l'agriculture, 5 nov. 2021 : https://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-la-france-passe-au-niveau-de-risque-eleve-sur-le-territoire-hexagonal-et-renforce

Conseillers à la sécurité pour le transport de marchandises dangereuses : les dates d'examen initial pour 2022

Les sessions de l'année 2022 d'examen initial de conseillers à la sécurité pour le transport de marchandises dangereuses par route, par rail ou par voies de navigation intérieures se dérouleront :

- le 21 avril 2022 avec clôture des inscriptions le 21 janvier 2022 ;
- et le 3 novembre 2022 avec clôture des inscriptions le 3 août 2022.

Revalorisation de 100 euros du chèque énergie : comment en bénéficier ?

En septembre dernier, pour faire face à la forte hausse du prix des énergies, le ministère de la transition écologique a annoncé le versement d'un chèque énergie exceptionnel de 100 euros à l'ensemble des 5,8 millions de ménages qui ont déjà bénéficié du chèque énergie au printemps 2021. Les chèques énergie exceptionnels 2021 seront envoyés par courrier, au domicile des bénéficiaires, entre le 13 décembre 2021 et le 22 décembre 2021, suivant le calendrier fixé par départements.

Décret: https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000044387624/

Calendrier: https://chequeenergie.gouv.fr/cms/api/uploads/calendrier-envois.pdf

Collectivités territoriales, de nouveaux guides pour le développement des mobilités propres

Afin de lutter contre la pollution de l'air, les collectivités peuvent orienter leurs actions et leurs choix en matière de mobilité vers des pratiques vertueuses. Pour y parvenir, il leur est possible de planifier la mobilité sur leur territoire, d'inciter à des modes de transport moins polluants et de choisir des véhicules propres pour leur flotte. Des guides sont disponibles sur le sujet.

A l'occasion du <u>Salon des maires et des collectivités locales</u> qui s'est déroulé du 16 au 18 novembre 2021, plusieurs guides pratiques sur les mobilités propres dans les territoires ont été publiés avec, entre autres, des documents sur l'autopartage et le vélo. **Les guides et informations :**

- https://ffvelo.fr/institutionnels/amenager-votre-territoire-pour-le-velo/charte-cyclable/
- https://villes-cyclables.org/mediacenter/uploads/srav fiches v8.pdf?version=07d57186
- <a href="https://www.gart.org/actualite/parution-de-louvrage-le-guide-de-lautopartage-pour-les-territoires-de-lautoparta
- https://www.lvmt.fr/le-lvmt-et-lassociation-des-acteurs-de-lautopartage-presentaient-le-barometre-national-autopartage-2021-au-salon-des-maires/
- https://presse.ademe.fr/2021/11/le-premier-guide-pour-aider-les-collectivites-a-developper-lautopartage-dans-tous-les-territoires-est-publie-par-laaa.html